

CRITERES DE CONSTRUCTION DES PARCOURS GENERALITES

Page 1/6

CETTE NORME REMPLACE LA NORME A33 5010

SOMMAIRE

1. OBJET.	1
2. EXPRESSIONS SUR DOCUMENTS.	1
3. UTILISATION	2
3.1. REGLES DE CONCEPTION	2
3.2. EXPLOITATION SUR MOYENS PHYSIQUES (VOIR SCHEMA 2 CI-APRES)	3
4. CODIFICATIONS	4
ANNEXE 1	5
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	6
5.1. HISTORIQUE	6
5.2. DOCUMENTS CITÉS	6
5.3. EQUIVALENT À :	6
5.4. CONFORME À :	6
5.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET.

La présente norme définit les règles d'utilisation des normes Critères de Construction des Parcours.

Les valeurs de **garantie** (voir § 3.) applicables à ces parcours figurent dans les normes suivantes :

- Circuits de carburants (voir norme B18 1010)
- Circuits de refroidissement (voir norme B18 1020),
- Circuits d' air (voir norme B18 1030),
- Circuits de réfrigération (voir norme B18 1040),
- Circuits hydrauliques (voir norme B18 1050),
- Faisceaux (voir norme B18 1070).

2.EXPRESSIONS SUR DOCUMENTS.

L'application des normes Critères de Construction des Parcours (CCP) doit être mentionnée, dans la documentation Etudes, uniquement sous la forme suivante : B18 1000

3. UTILISATION

3.1. REGLES DE CONCEPTION

Lors de la conception, les proximités d'éléments entre eux doivent respecter au **nominal** une distance de référence appelée "**garantie**" (voir schéma 1 ci-après).

Cette **garantie** a été établie pour assurer le fonctionnement normal du véhicule pendant toute sa durée de vie.

Elle est précisée dans les normes spécifiques à chaque ensemble.

Exemple : Critères de Construction des Parcours - Circuits de Carburants voir norme B18 XXXX

Cette **garantie** se compose :

1) d'une valeur forfaitaire (a) qui anticipe :

- les tolérances de réalisation des pièces et de leur montage,
- les déformations propres de l'élément dues :
aux vibrations,
aux contraintes de température,
au vieillissement des différentes pièces.

2) d'une partie variable (b) qui prend en compte selon les cas :

- les déplacements relatifs des éléments en fonctionnement dus :
au débattement du GMP, appelé **EGMP** voir norme B18 2010 (Création d'une enveloppe débattue),
au débattement de la Liaison Au Sol, appelé **ELAS** (spécifiés aux plans),
- la déformation (calculée ou expérimentale voir explications en annexe 1) due au déplacement des éléments de liaison en fonctionnement . Cette déformation est appelée résultante, avec suivant les cas :
RG pour les éléments de liaison fixés au GMP,
RS pour les éléments de liaison fixés à la Liaison Au Sol.
- les déformations dues aux efforts internes (**EI**),
- les déplacements des commandes en fonctionnement (**ECF**).

Les valeurs figurant dans les tableaux spécifiques à chaque norme sont par convention le résultat de l'addition arithmétique de ces deux composantes (**a** et **b**).